

info^{MC}rentes

Le bulletin des enseignantes et des enseignants de l'Ontario • Été 2007 • N° 17

Un rachat peut accroître votre rente

PAGE 2

Les cotisations que verse l'enseignante Ilona Vaszi au régime pendant son congé de maternité pourraient lui valoir des milliers de dollars de plus à la retraite.



**DANS
CE
NUMÉRO**

3 Sécurité de
la retraite
| Vos acquis sont protégés

4 Questionnaire
| Connaissiez-vous
bien la caisse?

5 Placements
| De la Turquie à la
Nouvelle-Zélande

6 Transfert
interprovincial
| Terre-Neuve-et-Labrador

6 Relevé interactif
| N'attendez pas
l'automne

Un rachat peut accroître votre rente

Afin d'avoir droit à la rente maximale à la retraite, Ilona Vaszi, enseignante au primaire, rachète les services correspondant à son congé de maternité.

Bien que la retraite soit encore bien loin pour la mère de deux jeunes enfants, Ilona est consciente que cet investissement pourrait lui rapporter des milliers de dollars de plus à la retraite.

En plus de maximiser la valeur de sa rente, Ilona sera plus rapidement admissible à une rente sans réduction grâce au rachat des services décomptés d'une année scolaire pour laquelle elle n'en a pas accumulé.

Des services vous sont décomptés tant que vous cotisez au régime. À titre d'exemple, s'il vous manque une année de services maintenant, cette année ne sera pas prise en compte dans le calcul de votre rente. Plus vous accumulez de services décomptés, plus votre rente sera élevée. Évidemment, vous pouvez atténuer l'effet d'une absence en prolongeant votre carrière.

Outre les congés de maternité et les congés parentaux, vous pouvez racheter



les services correspondant aux congés approuvés par l'employeur pour une période déterminée et continue ou des congés pour fêtes religieuses.

Vous pourriez également être admissible à un rachat par suite d'une interruption de services si vous n'avez pas obtenu de congé et vous avez quitté votre emploi :

- pour vous occuper d'un enfant de moins de sept ans;
- pour des raisons de compassion, pour prendre soin d'un proche malade par exemple;
- pour des raisons de santé;
- pour siéger à titre de représentant élu (municipal, fédéral ou provincial).

COMMENT UN RACHAT PEUT ACCROÎTRE VOTRE RENTE

Utilisez la calculatrice de rachat de services sur iAccès Web, notre site sécurisé réservé aux participants, pour calculer les coûts et les avantages du rachat de services correspondant à un congé admissible. En quelques étapes simples, vous pourrez constater comment un rachat de services peut accroître votre revenu mensuel futur.

Le tableau qui suit illustre l'augmentation d'une rente annuelle sans réduction résultant du rachat de une, deux et cinq années.

Rachat	Augmentation de la rente annuelle fondée sur une moyenne des cinq meilleurs salaires de :			
	40 000 \$	50 000 \$	60 000 \$	70 000 \$
Une année	800 \$	1 000 \$	1 200 \$	1 400 \$
Deux années	1 600 \$	2 000 \$	2 400 \$	2 800 \$
Cinq années	4 000 \$	5 000 \$	6 000 \$	7 000 \$

Pour obtenir une estimation, vous devez connaître les dates de début et de fin de votre congé, ainsi que le salaire et le pourcentage établi dans votre contrat qui se seraient appliqués pendant votre absence.

Si vous décidez d'effectuer un rachat par suite de l'estimation, vous pouvez prendre les dispositions nécessaires pour le payer par voie électronique. Si vous n'êtes pas encore inscrit(e) à iAccès Web, vous auriez peut-être avantage à le faire.

La rente d'Illona Vaszi s'accroît pendant qu'elle s'occupe de ses fils, Krisztian (photo) et Alexander.

MODALITÉS

À moins que vous ne preniez d'autres dispositions, vous continuerez à cotiser au régime par l'intermédiaire de votre employeur pendant un congé de maternité ou un congé parental. Pour poursuivre vos cotisations durant un autre congé admissible, communiquez avec nous environ deux mois à l'avance. Vous pouvez régler le paiement par virements directs de votre compte bancaire ou en nous faisant parvenir des chèques postdatés.

Vous avez cinq ans après la fin de votre congé admissible pour effectuer le rachat des services correspondants, que vous pouvez payer, en tout ou en partie, à l'aide d'un paiement global. Une fois le délai écoulé, vous devez renoncer au rachat. Si vous ne rachetez qu'une partie des services, vos services décomptés seront augmentés au prorata.

Il est plus coûteux de payer pour un rachat plus tard puisque des frais d'intérêt s'appliquent.

Pour en savoir plus sur le rachat de services par suite d'un congé ou d'une interruption de services, consultez notre site Web, au www.otpp.com.

AUTRES POSSIBILITÉS DE RACHAT

Outre les services correspondant à des congés, il est possible de racheter :

- des services décomptés pour des services accumulés dans un autre régime agréé au Canada, selon certaines conditions;
- les services décomptés correspondant à tout remboursement reçu par suite d'une cessation de votre participation au régime;
- les services décomptés correspondant à la valeur actualisée de votre rente si vous l'avez retirée en quittant le milieu de l'éducation.

Le coût du rachat équivaut alors à la valeur actualisée de l'augmentation prévue de votre rente à la suite du rachat.

Pour connaître les critères d'admissibilité et les coûts de rachat, composez le 416 226-2700 ou le 1 800 668-0105, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h 30. ■

La loi protège la valeur de votre rente

Ne hâtez pas votre retraite par peur de perdre votre protection contre l'inflation ou la possibilité de quitter le milieu de l'éducation à l'atteinte du facteur 85.



Les prestations de retraite que vous avez accumulées à ce jour sont protégées en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario. En vertu de cette loi, une éventuelle modification des dispositions du régime ne s'appliquerait qu'aux prestations constituées dans l'avenir.

Par exemple, si vous avez déjà atteint le facteur 85 avec vos services accumulés à ce jour, cet avantage ne peut vous être retiré. De la même manière, les rajustements en fonction du coût de la vie et les autres prestations de retraite sont protégés pour vos services à ce jour. La protection contre l'inflation et les autres prestations pour les années de services futures pourraient par contre être modifiées en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite*.

« Les participants ne doivent pas prendre leur retraite plus tôt que prévu en réaction au récent sondage sur leurs préférences à l'égard de différents scénarios touchant les prestations et les cotisations, souligne Rosemarie McClean, vice-présidente principale, Services aux participants.

« Une retraite hâtive ne permet pas de toucher une rente plus élevée. »

La Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO), le gouvernement de l'Ontario et le RREO ont commandé un sondage en vue de connaître les préférences des participants quant à des modifications possibles aux taux de cotisation, aux dispositions du régime ou aux deux éléments si cela s'avérait nécessaire pour préserver la bonne santé financière du régime à long terme.

La FEO et le gouvernement, les corépondants du régime, étudieront les résultats du sondage, de même que les prévisions actuarielles et les résultats financiers, afin de déterminer les taux de cotisation et de prestations advenant une insuffisance de capitalisation.

Quelque 2 500 personnes constituant un échantillon représentatif des participants ont été choisies au hasard pour répondre au sondage. Un tel échantillon donne un juste reflet statistique de l'opinion des 167 000 participants actifs du régime.

Les résultats du sondage seront publiés au cours de l'année. Pour faire connaître votre opinion au sujet des taux de cotisation et de prestations, communiquez avec la FEO ou avec votre représentant affilié en matière de rente. ■

Évaluez vos connaissances sur la caisse

1 Lequel des placements suivants était le plus important à la fin du dernier exercice?

- A Maple Leaf Sports & Entertainment
- B Obligations du gouvernement du Canada
- C Nexen Inc.
- D Banque Royale du Canada

2 Depuis 1990, à combien s'élève la plus-value dégagée par notre équipe chargée des placements par rapport aux marchés dans lesquels elle investit?

- A 22,1 M\$
- B 10,3 G\$
- C 4,5 M\$
- D 22,7 G\$

3 Nos spécialistes des placements cherchent à :

- A Surpasser ses indices de référence
- B Maximiser le rendement
- C Réduire le risque
- D Toutes ces réponses

4 Depuis combien d'années notre équipe chargée des placements surpasse-t-elle son indice de référence composé?

- A Deux
- B Cinq
- C Sept
- D Douze

5 Quel a été le taux de rendement de la caisse en 2006?

- A 15,3 %
- B 13,2 %
- C 17,1 %
- D 10,4 %

6 Lequel des placements suivants offre un rendement stable, lié à l'inflation?

- A Les biens immobiliers
- B Les obligations de sociétés
- C Les actions
- D Les bons du Trésor

7 Laquelle des mesures suivantes pourrait être adoptée advenant une insuffisance de capitalisation lors de la prochaine évaluation actuarielle, en 2008?

- A Une hausse des taux de cotisation
- B Une réduction des prestations
- C Une combinaison de A et de B
- D Aucune de ces réponses

8 Qui peut décider de modifier les taux de cotisation et de prestations?

- A Le RREO
- B La FEO et le gouvernement de l'Ontario
- C La FEO
- D Les organismes nommés en A et en B

9 Quelle est l'incidence de la faiblesse des taux d'intérêt sur les prestations futures?

- A Une augmentation de leur coût
- B Une diminution de leur coût
- C Aucune incidence
- D Aucune de ces réponses

10 Une variation de 0,1 % des taux d'intérêt réels (après inflation) fait augmenter ou diminuer le coût des prestations futures d'environ :

- A 20 M\$
- B 100 M\$
- C 2 G\$
- D 5 G\$

11 Pour chaque dollar de cotisations encaissé en 2006, quel montant le régime a-t-il versé en prestations?

- A 0,50 \$
- B 1 \$
- C 1,45 \$
- D 2,30 \$

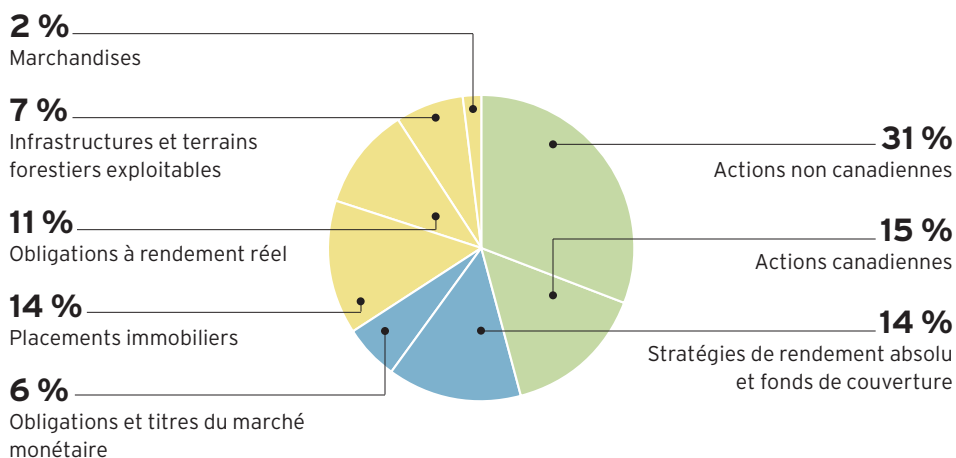
RÉPONSES :
1B, 2D, 3D, 4C, 5B, 6A,
7C, 8B, 9A, 10C, 11D

Composition réelle de l'actif

au 31 décembre 2006

- 46 % Actions
- 34 % Placements sensibles à l'inflation
- 20 % Titres à revenu fixe

Le portefeuille de placements de la caisse du régime est hautement diversifié.



LES FAITS EN BREF

106 G\$

Actif net
au 31 décembre 2006

9,9 G\$

Augmentation de l'actif net
en 2006

3,4 G\$

Plus-value par rapport au
marché en 2006

3,8 G\$

Prestations versées
en 2006

1,6 G\$

Cotisations encaissées
en 2006Faits saillants de
l'assemblée générale
annuelle

Des extraits vidéo de notre assemblée générale annuelle du 20 avril peuvent maintenant être visionnés en ligne, au www.otpp.com. Cliquez sur *Pour accéder à la webémission de l'assemblée annuelle sous Quoi de neuf?* à la page d'accueil du site. Les faits saillants des présentations sur le rendement du régime, sa capitalisation, sa gouvernance et les services aux participants peuvent être consultés en format Flash ou texte. Environ 250 participants ont assisté, en personne ou par le Web, à l'assemblée annuelle. ■

LE PRIX IVEY
BUSINESS LEADER
DÉCERNÉ À
DES DIRIGEANTS
DU RREO

Deux dirigeants du RREO ont été honorés pour leurs réalisations professionnelles et leur apport à la saine gouvernance d'entreprise au Canada.

Claude Lamoureux, président et chef de la direction, et Bob Bertram, vice-président directeur, Placements, recevront cette année le prix de la Richard Ivey School of Business.

« Ils ont fait progresser les droits des actionnaires des entreprises canadiennes plus que quiconque. Leur influence se fait également sentir à l'échelle mondiale », explique Gilles Ouellette, coprésident du comité du prix Ivey Business Leader.

LE RREO, LE MIEUX AVISÉ DES
RÉGIMES DU SECTEUR PUBLIC

Le RREO est le premier organisme canadien à être nommé régime de retraite du secteur public le « mieux avisé » de l'année par la publication américaine *Money Management Letter*.

Selon cette publication, le régime s'est démarqué par ses placements dans des sociétés privées en Afrique du Sud, en Turquie et en Inde.

Il a également diversifié ses placements immobiliers avec l'acquisition d'une participation de 46 % dans une des principales sociétés d'exploitation de centres commerciaux du Brésil. En plus de viser les meilleurs rendements, le régime a mis en œuvre une stratégie novatrice pour se couvrir contre la hausse du prix du pétrole.

ACHAT CONJOINT DES
ANNUAIRES TÉLÉPHONIQUES DE
NOUVELLE-ZÉLANDE

La caisse accroît ses activités dans le secteur des annuaires téléphoniques.

Elle s'est associée, en mars, à CCMP Capital Asia, société d'investissement



dans des sociétés fermées établie à Hong Kong, pour acquérir Telecom Corp., société des domaines de l'impression et des annuaires téléphoniques de la Nouvelle-Zélande, au coût de 1,8 G\$ environ.

En 2002, la caisse avait fait l'achat, en compagnie d'une autre société d'investissement, du Groupe Pages jaunes de BCE, ultérieurement converti en Fonds de revenu Pages Jaunes.

ACQUISITION CONJOINTE D'UN
DÉTAILLANT DE PRODUITS
NUTRITIONNELS

Le régime a réalisé un placement des plus sains dans le marché florissant du mieux-être avec l'acquisition du plus important détaillant de vitamines et de suppléments nutritionnels du monde.

Conjointement avec la société d'investissement Ares Management LLC, la caisse a fait l'achat en février de la société mère de General Nutrition Centres (GNC), qui possède 4 800 magasins aux États-Unis et des franchises dans 46 marchés internationaux.

« En vieillissant, les gens prennent de plus en plus conscience de leur santé. C'est ce qui stimule cette industrie », explique Jim Leech, vice-président principal, Teachers' Private Capital.

LA CAISSE EN TURQUIE

Le RREO et l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada ont conjointement mis sur pied le plus important fonds de capital d'investissement réservé à la Turquie.

« Avec sa population importante et toujours croissante, son nombre élevé d'entreprises de taille moyenne de qualité et son économie qui devrait profiter d'une harmonisation avec celle de l'Europe, la Turquie est un marché intéressant pour ce qui est des placements dans des sociétés privées », soutient Jim Leech, vice-président principal. ■



Inscrivez-vous sans tarder au relevé interactif

N'attendez pas l'automne pour prendre connaissance
de votre relevé de retraite personnalisé.



Vous pouvez accéder aux données sur vos droits à pension en tout temps sur iAccès Web, notre site sécurisé réservé aux participants.

Vous trouverez sur iAccès Web, l'ensemble des données qui figurent sur le relevé annuel imprimé. Les données y sont constamment mises à jour et le site vous permet également de faire des estimations de votre rente et de les comparer, de modifier votre désignation de bénéficiaires, de racheter des services pour une période de congé ou de mettre à jour les renseignements vous concernant.

« Nous produisons toujours des relevés imprimés à l'automne pour les personnes qui n'utilisent pas les services en ligne,

mais ces relevés sont pratiquement déjà périmés au moment où les gens les reçoivent, nous dit Rosemarie McClean, vice-présidente principale, Services aux participants. L'information en ligne est toujours à jour. »

M^{me} McClean encourage les participants à passer aux services en ligne avant le début de la production des relevés imprimés à l'automne.

Il suffit d'un compte de courriel pour vous inscrire en quelques minutes aux services en ligne :

- appelez au 416 226-2700 ou au 1 800 668-0105; ou
- téléchargez et remplissez le formulaire d'inscription à iAccès Web, notre site sécurisé, au www.otpp.com. ■

Le courriel n'est pas sûr pour transmettre des renseignements personnels

**Le RREO ne fait jamais parvenir ni ne demande
d'information personnelle par courriel.**



« Le courriel n'est pas un moyen de communication sûr, et nous prenons très au sérieux la protection des renseignements sur nos participants », nous informe Rosemarie McClean, vice-présidente principale, Services aux participants.

Le RREO :

- utilise le texte en clair pour ses messages électroniques, les graphiques et les autres modes de présentation étant plus sensibles aux virus;
- évite les pièces jointes qui sont également sensibles aux virus;
- n'envoie jamais de message demandant aux participants d'accéder directement par un lien à de l'information personnelle à vérifier;
- encourage les participants à s'inscrire à iAccès Web, où ils ont la possibilité de récupérer de l'information sur leur participation, y compris de la correspondance signée, dans un environnement chiffré. iAccès Web est le site sécurisé réservé aux participants, au www.otpp.com. ■



Terre-Neuve-et-Labrador signe l'entente de réciprocité de transfert

Vous pourriez maintenant être
admissible au transfert de droits
à pension du régime de retraite
des enseignants de Terre-Neuve-et-
Labrador au Régime de retraite
des enseignantes et des enseignants
de l'Ontario.

Le regroupement de vos droits à pension pourrait vous permettre de prendre votre retraite plus tôt et de toucher une rente plus élevée.

Plus tôt cette année, Terre-Neuve-et-Labrador a été la dernière province à signer l'entente autorisant le transfert des droits à pension d'un régime de retraite d'enseignants à un autre.

Vous pouvez demander le transfert de vos droits à pension si :

- vous avez laissé vos prestations dans le régime de Terre-Neuve-et-Labrador;
- vous n'avez pas commencé à toucher de rente de l'un ou l'autre régime.

Les droits à pension qui vous seront accordés dans le cadre du régime ontarien seront probablement moins élevés que ceux du régime de Terre-Neuve-et-Labrador en raison des dispositions particulières de chacun des régimes.

Pour plus de détails, lisez la fiche *Transferts interprovinciaux*, sous Publications, sur notre site Web, au www.otpp.com. ■

Vos questions...



Q : Est-ce que ma rente continue d'augmenter pendant que je touche des prestations de la CSPAA?

R : Vous continuez à accumuler des services décomptés seulement si vous touchez des « prestations pour pertes de gains » de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT).

Q : Quel sera l'effet de l'augmentation de l'âge de la retraite sur moi?

R : Dans son budget du printemps, le gouvernement fédéral a annoncé son intention de porter de 69 ans à 71 ans l'âge auquel le participant doit commencer à toucher sa pension d'un régime agréé. Notre analyse préliminaire indique que cette modification toucherait les participants de deux manières :

1. Les retraités seraient assujettis aux restrictions quant au réemploi à la retraite jusqu'à la fin de l'année de leur 71^e anniversaire de naissance.
2. Les enseignants qui demeurent au travail pourraient continuer d'accumuler des prestations jusqu'à la fin de l'année de leur 71^e anniversaire. Ils devraient ensuite commencer à toucher leur rente, même s'ils continuent à travailler. D'après nos dossiers, moins de 1 % des participants continuent de travailler après 65 ans.

Q : La rémunération des cadres supérieurs n'est-elle pas excessive, étant donné l'insuffisance du régime?

R : Pour recruter et fidéliser une équipe talentueuse, nous offrons des programmes de rémunération concurrentiels, liés au rendement. Le conseil a recours au service d'un conseiller en rémunération indépendant pour s'assurer que nous versons une rémunération juste. Par exemple, si nos

gestionnaires de placements obtiennent des rendements supérieurs à ceux des marchés où ils investissent, ils touchent des primes. Notre équipe de placements a surpassé ses indices de référence de plus de 12 G\$, après les frais, au cours des quatre dernières années. Seulement près de 2 % de ce montant a été versé en primes, le reste est demeuré dans la caisse pour servir au versement des prestations.

Q : Pourquoi le RREO exige-t-il que le testament soit homologué pour verser les prestations de décès aux héritiers dans certains cas?

R : Cette pratique vise à ce que les prestations de décès soient remises aux bonnes personnes et à réduire les risques de poursuites. L'homologation constitue une vérification du testament et donne aux liquidateurs désignés le pouvoir d'administrer la succession du défunt. La plupart des grandes institutions financières exigent que le testament soit homologué si les biens légués sont de 25 000 \$ ou plus. Nous exigeons l'homologation du testament si les prestations de décès sont de 50 000 \$ ou plus.

Q : Est-il trop tard pour présenter ma demande de rente pour juillet?

R : Non. Vous pouvez présenter votre demande de rente en ligne, en six étapes faciles, au centre de la retraite, dans iAccès Web, notre site sécurisé réservé aux participants, à www.otpp.com. Les copies papier de certains documents, comme le certificat de naissance, sont toujours requises. Vous trouverez les renseignements à ce sujet au centre de la retraite. Si vous n'êtes pas inscrit à iAccès Web, vous pouvez le faire en quelques minutes en composant le 1 416 226-2700 ou le 1 800 668-0105.

Q : Est-ce que je peux continuer à toucher des prestations d'invalidité de longue durée si je touche une rente?

R : Non. Vous êtes considéré comme travaillant dans le milieu de l'éducation si vous touchez des prestations de la protection du revenu de longue durée d'un régime offert par votre employeur. Pour toucher une rente, vous devez mettre fin à votre emploi dans le domaine de l'éducation et cesser de toucher des prestations d'invalidité.

Q : Pourquoi le gouvernement a-t-il retiré des fonds du régime au moment où il y avait un excédent?

R : Le gouvernement n'a pas retiré de fonds de la caisse. Afin d'éliminer l'insuffisance qui existait au moment où le régime est devenu un organisme indépendant en 1990, le gouvernement a accepté de verser des cotisations supplémentaires au régime et, par la suite, il a utilisé sa part de l'excédent entre 1993 et 1999 pour éliminer le reste du déficit antérieur à 1990. La FEO a utilisé sa part de l'excédent pour bonifier les prestations selon le tableau ci-dessous.

FEO	GOVERNEMENT DE L'ONTARIO
Bonification des prestations de retraite : • Facteur 85 permanent • Abaissement de la réduction relative au RPC (de 0,7 % à 0,45 %) • Rente avec réduction dès l'âge de 50 ans	Élimination des versements spéciaux prévus pour régler le passif non capitalisé du régime antérieur à 1990
Environ 9 G\$	Environ 9 G\$

Une nouvelle présidente et de nouveaux membres : une expérience variée au conseil

Le conseil du RREO compte quatre nouveaux membres ainsi qu'une nouvelle présidente.



Eileen Mercier

Eileen Mercier est la nouvelle présidente, en remplacement de Robert W. Korthals, qui se retire du conseil après 11 années de services dévoués. M^{me} Mercier, forte de 35 années d'expérience en affaires, a été nommée au conseil en 2004.

Hugh Mackenzie, nouveau membre du conseil, est un économiste comptant plus de 30 années d'expérience dans les secteurs public, syndical et des organismes sans but lucratif. Il dirige son propre cabinet d'expert-conseil en économie et est associé de recherche au Centre canadien de politiques alternatives. M. Mackenzie siège au conseil de surveillance de la normalisation actuarielle, à la Commission du Régime de retraite



Hugh Mackenzie

de l'Ontario, au Comité consultatif des placements du Régime de retraite de la Société canadienne des postes, au Régime de retraite de Postes Canada et aux conseils d'administration de l'Atkinson

Charitable Foundation et de People for Education. Il est titulaire d'un B.A. de l'Université de Western Ontario et d'une M.A. de l'Université du Wisconsin.

Louis Martel, nouvellement nommé, est vice-président au développement de produits et du service à la clientèle chez Greystone Managed Investments. Il travaille



Louis Martel

depuis 25 ans comme conseiller principal en retraite et en placements pour des sociétés de conseil et d'assurance. Il est Fellow de la Society of Actuaries et de l'Institut canadien des actuaires, et analyste financier agréé. Il est titulaire d'un B. Sc. de l'Université Laval.

Sharon Sallows, nouvellement nommée, est associée de la Ryegate Capital Corp., société torontoise qui offre des services de banque d'affaires et de consultation financière et stratégique. Ayant occupé des postes de cadre à la Banque de Montréal et

à la MICC Properties, M^{me} Sallows compte plus de 30 années d'expérience en affaires. Elle siège actuellement au conseil d'administration du Riocan Real Estate



Sharon Sallows

Investment Trust et est présidente du conseil d'administration d'Executive Risk Services.

M^{me} Sallows est titulaire d'un Ph. D. de la Wharton School, University of Pennsylvania, d'une M. Sc. de la London School of Economics et d'un baccalauréat de l'Université Carleton.

Jean Turmel, nouveau membre du conseil, est président de Perseus Capital Inc. depuis 2005, depuis son départ à la retraite de la Banque Nationale du Canada, où il était président – Marchés financiers, Placements et Trésorerie. Il préside le conseil d'administration de la Bourse de Montréal et de la Fondation de l'Orchestre de chambre



Jean Turmel

I Musici de Montréal. Il siège aux conseils d'administration d'Alimentation Couche-Tard Inc., de Maple Financial Group, de la Société canadienne des postes et du Groupe Canam Inc. M. Turmel est titulaire d'un B. Comm. ainsi que d'une M.A. de l'Université Laval.

Le conseil compte neuf administrateurs nommés pour des mandats renouvelables de deux ans. Quatre d'entre eux sont nommés par la FEO et quatre autres, par le gouvernement de l'Ontario. Les deux organismes choisissent le président de concert. ■

Le bulletin **Infoentes**[®] est publié à l'intention des participantes et participants du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario à raison de 19 ¢ l'exemplaire.

Vos commentaires et vos observations sur n'importe quel aspect d'**Infoentes** sont les bienvenus. Veuillez téléphoner à Debra Hanna à ce sujet en composant le 416 730-5351 ou le 1 877 812-7989; vous pouvez aussi lui envoyer un courriel à l'adresse : dhanna@otpp.com.

Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
5650, rue Yonge
Toronto (Ontario) M2M 4H5

Services à la clientèle
Téléphone : 416 226-2700 ou 1 800 668-0105
Télécopieur : 416 730-7807 ou 1 800 949-8208
Courriel : inquiry@otpp.com
Site Web : www.otpp.com

Le présent bulletin ne confère aucun droit aux avantages du régime. Vos droits et ceux de vos survivants sont régis par le règlement du régime de retraite. Par conséquent, on ne doit pas se fier aux renseignements fournis dans ce bulletin pour régler les cas particuliers.

This newsletter is also available in English.



**RÉGIME DE RETRAITE
DES ENSEIGNANTES
ET DES ENSEIGNANTS**

Imprimé sur du papier recyclé
ISSN 1706-0222



Retourner tout bulletin non distribuable au Canada à :

PM# 40062973

Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario
5650, rue Yonge
Toronto (Ontario)
M2M 4H5